

Environnement

6 Réduire les risques de pollutions ponctuelles et diffuses

Des gestes relativement simples permettent de réduire drastiquement les risques de pollution sur l'exploitation. Ils concernent la gestion des fonds de cuve du pulvérisateur, son remplissage, son lavage ou la mise en place de zone tampon pour éviter le ruissellement. Rappels de ce à quoi il faut penser.

Deux types de pollutions guettent l'utilisateur de produits phytosanitaires : celles dites ponctuelles et les autres dites « diffuses ». Les premières regroupent tout ce qui peut se passer sur le site d'exploitation et autour de la gestion du pulvérisateur. Les secondes concernent les fuites de produits phytosanitaires au champ pendant ou après la pulvérisation. D'après trois études européennes, les pollutions ponctuelles représentent les deux tiers des pollutions des eaux par les produits phytosanitaires. Elles constituent donc un enjeu fort pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Diluer largement le fond de cuve

La réduction du risque passe en particulier par une bonne gestion

des fonds de cuve associés au rinçage du pulvérisateur en fin de chaque chantier. Depuis 2006, la vidange directe est interdite et les solutions autorisées sont définies précisément. La gestion au champ est la plus pratique à mettre en œuvre, à condition de disposer d'un pulvérisateur bien équipé (figure 1). Le respect de l'arrêté phyto du 12 septembre 2006 exige de diluer le fond de cuve avec un volume d'eau au moins 5 fois égal à celui du fond de cuve. Il peut ensuite être épandu sur la parcelle traitée sous réserve de respecter la dose maximale autorisée. Le plus souvent réalisé pour retirer la terre ou les débris végétaux collés au matériel, le lavage extérieur du pulvérisateur est également générateur de pollutions ponctuelles. La solution la plus simple consiste à le réaliser au

La réduction du risque de pollutions ponctuelles passe en particulier par une bonne gestion des fonds de cuve associés au rinçage du pulvérisateur en fin de chaque chantier.

Aquasite pour le diagnostic des risques à la ferme

Pour améliorer les pratiques des agriculteurs liées aux pollutions ponctuelles, ARVALIS-Institut du végétal a mis au point et développé l'outil Aquasite®. Il s'agit d'une méthode de diagnostic des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'exploitation agricole. Depuis 10 ans, plus de 300 techniciens ont été formés en France. Ils ont réalisé près de 3 000 diagnostics d'exploitation. Ceux-ci s'organisent autour de 7 étapes : le transport des produits, le local de stockage, la protection de l'utilisateur, le poste de remplissage, l'équipement du pulvérisateur, les fonds de cuve et la gestion des déchets. La réalisation du diagnostic permet de mieux répondre aux obligations réglementaires et aux exigences de la conditionnalité. En prévenant les pollutions ponctuelles à la ferme et autour du pulvérisateur, les principaux risques environnementaux sont maîtrisés. Par ailleurs, la méthode identifie précisément les pratiques de protection de l'utilisateur. Un conseil pratique sur les équipements de protection est délivré et les aménagements proposés (site phytosanitaire) contribuent à améliorer la sécurité de l'utilisateur et ses conditions de travail.

La pulvérisation au champ du fond de cuve est l'une des méthodes les plus efficaces à mettre en œuvre compte tenu de la réglementation.





champ juste après le traitement... Sous réserve de respecter l'arrêté phyto du 12 septembre 2006.

Penser à l'élimination des emballages

Autre source de risques : les déchets issus des produits phytos qui peuvent polluer s'ils sont mal gérés. Sont concernés : les EVPP (Emballages vides de produits phytosanitaires), les PPNU (Produits phytosanitaires non utilisables) ou les déchets souillés (équipements de protection individuelle, matière absorbante). Il est interdit de les brûler, de les enfouir ou de les jeter dans une poubelle à ordures ménagères. Après usage, les bidons de produits phytosanitaires vides doivent être correctement rincés

à l'eau claire, puis égouttés. Considérés comme dangereux, ils doivent ensuite passer soit par une déchetterie acceptant les « déchets ménagers spéciaux », soit par la filière Adivalor. Le coût d'élimination des produits est compris dans une écotaxe prélevée lors de leur achat. Seuls les bidons propres sont collectés et leur valorisation (incinération ou recyclage plastique) dépend notamment de leur propreté. En attendant leur départ de la ferme, les bidons doivent être ensachés et stockés à l'abri. Les autres emballages de produits phytosanitaires (carton, papier,

plastique), ainsi que les bouchons et opercules de bidons, doivent être placés dans un sac à part.

Réduire la dérive et les risques de ruissellement

En matière de pollutions diffuses, la dérive lors de la pulvérisation est une source de risques. Selon les modèles, les buses à injection d'air la réduisent de 45 à 75 % par rapport à une buse à fente classique. Pourquoi ? Elles produisent des gouttes de gros diamètre grâce à l'orifice présent sur le côté qui aspire de l'air par effet venturi. A condition de bien respecter un volume de bouillie minimal en fonction du produit utilisé, elles offrent la même efficacité que les modèles classiques. En complément pour

réduire la dérive, la réglementation prévoit la mise en place de zones non traitées ou bandes enherbées. Situées le long des cours d'eau, elles peuvent gérer quelques cas de pollutions diffuses dues aux transferts par ruissellement. Toutefois, pour capter les eaux de ruissellement lorsque la surface amont est importante, il peut être nécessaire d'implanter une zone tampon intermédiaire en milieu de parcelle, un dispositif également efficace dans les champs à forte pente. Un diagnostic au niveau du bassin versant est alors nécessaire pour bien la positionner. Elargir la bande enherbée

Une bande tampon bien positionnée permet de limiter le ruissellement des produits phytos.

à proximité du point d'eau à protéger est aussi une solution. Ce type de dispositif qui absorbe les substances actives avant leur passage dans les eaux permet également de limiter l'érosion et de capter les embruns de dérive de pulvérisation. Les matières en suspension sont retenues, et si la parcelle est en bonnes conditions (sol non saturé, non tassé), les substances phytosanitaires sont dégradées dans ce milieu non perturbé où règne une forte activité biologique.

Valoriser les zones tampons

Implanter en milieu de pente, les zones tampons peuvent encore être valorisées dans le cadre réglementaire. Elles permettent de répondre aux contraintes de mise en place de surfaces en éléments topographiques.

Les pollutions diffuses comprennent aussi des transferts de produits via les réseaux de drainage ou par infiltration. Des solutions d'aménagement existent, telles les zones tampons humides. ■

Antoine Bray,

a.bray@arvalisinstitutduvegetal.fr

Elodie Jouanneau,

ARVALIS-Institut du végétal

Valérie Noël,

v.noel@perspectives-agricoles.com

et les équipes d'ARVALIS-Institut du végétal

Déterminer le volume d'eau nécessaire au rinçage

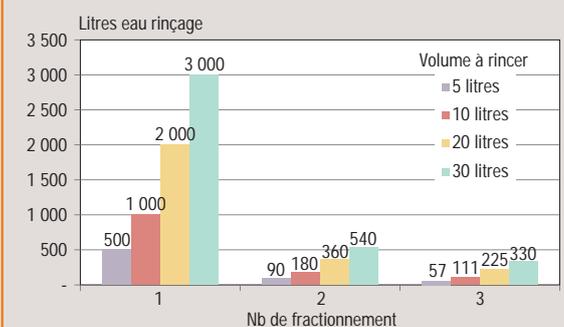


Figure 1 : Pour respecter la réglementation, le volume de la cuve de rinçage doit être suffisant (au moins 10 % du volume de la cuve principale), et le rinçage fractionné est obligatoire (en 2 ou 3 fois). Le volume à rincer comprend le fond de cuve mais aussi une partie du volume mort de tuyaux et de filtres.